

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA PETITE-PIERRE

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

(tenant lieu de Procès-verbal)

Date de la Convocation Légale : **24 Mars 2021**
Date de Publication et d’Affichage : **31 Mars 2021**

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 31 Mars 2021 à 20H00 en Mairie de LA PETITE-PIERRE

Sous la Présidence de : M. Claude WINDSTEIN *Maire de LA PETITE-PIERRE*

Membres en fonction : 15

Membres présents : Mme Marie-Christine MILLER-AMARD, M. Alain BAILLET *Adjoint au Maire*
MM. Philippe LUSTIG, Gabriel DALSTEIN, Mme Laure RINCKEL-GEYER, MM. Vincent d’AGOSTO, Eric
WILHELMY-ARNOULD, Eric HECKEL, Mme Brigitte AUBERT, M. Emmanuel LEGRAND *conseillers
municipaux*

Membres absents excusés : Mmes Lauriane REINBOLD, Rachel FRITZ, M. Frédéric BAUER

Membre absent non excusé : M. Thomas HILD

Membres ayant délégué leur mandat (procurations) : 3 (Rachel FRITZ à Gabriel DALSTEIN, Frédéric
BAUER à Vincent d’AGOSTO, Lauriane REINBOLD à Alain BAILLET)

Secrétaire de séance : Mme Laure RINCKEL-GEYER



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- ❖ Désignation d'un secrétaire de séance par le Conseil Municipal
- ❖ Approbation du Procès-verbal de la dernière séance
- ❖ Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance
- ❖ Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal
- 1. Remboursement de frais avancés par des élus**
- 2. Adoption des Comptes de Gestion de l'Exercice 2020** : Budget Général de la Commune, Budget Annexe de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg
- 3. Adoption des Comptes Administratifs de l'Exercice 2020** : Budget Général de la Commune, Budget Annexe de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg
- 4. Affectation des résultats dégagés au cours de l'Exercice 2020** : Budget Général de la Commune, Budget Annexe de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg
- 5. Adoption des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021**
- 6. Adoption des Budgets Primitifs de l'Exercice 2021** : Budget Général de la Commune, Budget Annexe de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg
- 7. Suppression du poste de Technicien territorial et création d'un poste permanent d'Adjoint Technique Territorial**
- 8. Validation du nouveau règlement intérieur concernant le Point Lecture**
- 9. Divers, informations et communications au Conseil Municipal**
 - A. Projet de programme de travaux en Forêt Communale pour l'Exercice 2021
 - B. Etat récapitulatif annuel des indemnités des élus
 - C. Projet de mise en place d'un pylône pour le réseau de téléphonie mobile
 - D. Dégradations diverses sur mobilier urbain dans le secteur du Staedtel
 - E. Travail d'Intérêt Général
 - F. Animation « Les portes du Temps »
 - G. Plan Communal de Sauvegarde, DICRIM et DECI

* * *

❖ **Désignation d'un Secrétaire de séance**

Conformément à l'Article L. 2121-15 du C.G.C.T., et sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Mme Laure RINCKEL-GEYER pour remplir la fonction de secrétaire de séance. Celle-ci se verra adjoindre M. le Secrétaire de Mairie pour assurer cette fonction.

❖ **Approbation du Procès-verbal de la dernière séance**

La lecture du Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de LA PETITE-PIERRE du Mercredi 24 Février 2021 n'appelle pas d'observation de la part des membres.

Le Procès-Verbal est ensuite adopté puis signé par tous les membres présents à ladite séance.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

❖ **Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance**

A. Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance

Tous les lundis : Réunion Maire – Adjointes et permanence

25/02/2021

Réunion du groupe de travail Itinéraires Cyclables (Communauté de Communes)

09/03

Réunion du Comité Technique Jazz

11/03

- Observatoire Photographique (Parc)
- Conférence des Maires
- Rencontre avec M. IVIGLIA
- Rencontre avec la société PRIMAGAZ (chaufferies Mairie-Ecole)

13/03

Réunion du Groupe de Travail Mains vertes

16/03

- Réunion concernant le dossier « Maison de Retraite » (M. Vogler)
- Rencontre Ets HUNSINGER (travaux Mairie)

17/03

- Rencontre avec les représentants de la CEA concernant la traversée de la Commune
- Rencontre avec l'Architecte du Parc (P. Demoulin) concernant la problématique de l'ancienne Prison
- Contrôle annuel du tracteur communal
- Réunion avec les services du Département

18/03

Réunion de la Commission de Sécurité (dossier Hôtel-Restaurant 3 Roses)

24/03

Comité de Pilotage concernant le Festival de Jazz

25/03

- Réunion SICES-Collège Drulingen
- Réunion avec la Communauté de Communes (Eclairage Public)

26/03

- Réunion concernant le Périscolaire à Petersbach
- Rendez-vous Alsanov achat vêtements de travail

27/03

- Comité syndical du SYCOPARC
- Obsèques Philippe Haller

29/03

- Rencontre avec les représentants de la société SFR (Antenne Télécommunication)
- Rencontre concernant un projet d'Installation d'un Loueur de Vélo
- Rendez-vous avec Deny LAVOYER

30/03

- Rencontre TIG
- Comité Technique Jazz

31/03

Les Portes du temps

B. Informations diverses : -

❖ Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2020, Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes, prises en vertu de cette délégation :

1) Déclarations d'Intention d'Aliéner

Les élus prennent connaissance de plusieurs déclarations d'intention d'aliéner déposées en Mairie et concernant les biens suivants :

DIA N° 05 du 04 Mars 2021

Section	Parcelle	Lieudit	Superficie en ares
C	57	Altenburg	4,45

d'une superficie totale de 4a45ca, non bâti, vendu en totalité, sans occupant, non grevé de droits réels ou personnels,

DIA N° 06 du 29 Mars 2021

Section	Parcelle	Lieudit	Superficie en ares
AC	159	4 Rue Principale	7,77

d'une superficie totale de 7a77ca, bâti sur terrain propre, vendu en totalité, à usage d'habitation, occupé par le propriétaire, grevé de droits réels ou personnels (hypothèque d'exécution forcée),

soumis au droit de préemption urbain, (Article L. 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme), et pour lesquels il a été décidé de ne pas faire usage du droit de préemption dans le cadre de la présente vente amiable.

ADOPTÉ.

* * *

1. Remboursement de frais avancés par des élus

A. Suite à l'acquisition d'un matériel de type tronçonneuse destiné au service technique et dont le règlement a été effectué d'avance par M. Vincent d'AGOSTO, le Conseil Municipal autorise le remboursement de la somme de **79,99 € TTC** à l'intéressé (Ticket de vente LIDL - 67320 DRULINGEN, N° 477248/01/08/01 du 04 Mars 2021).

B. De même, les élus donnent également leur accord au remboursement de la somme de **72,- € TTC** à M. Claude WINDSTEIN, au titre du renouvellement d'une offre d'hébergement pour une durée de 12 mois concernant le site web de la Commune souscrite auprès de la société o2switch située 222-224 Boulevard Gustave Flaubert à 63000 CLERMONT-FERRAND (Facture N° 2021027899 du 11 Mars 2021).

M. le Maire est chargé de procéder aux remboursements des frais ci-dessus et engagés par avance, sur présentation des pièces justificatives d'achat ou de paiement.

MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISÉES	Membres n'ayant pas pris part au vote	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
11	3	2	12	12	0	0

Fait et délibéré en séance le 31 Mars 2021.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2. Adoption des Comptes de Gestion de l'Exercice 2020 : Budget Général de la Commune, Budget Annexe de la Chaufferie Collective au bois du Rebborg

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

En application des dispositions du C.G.C.T., l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le Compte de Gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1er Juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Ceci exposé, les élus prennent connaissance des Comptes de Gestion de la Commune et du budget annexe "Chaufferie Collective au bois du Rebberg" de l'Exercice 2020 établis par le Comptable Public en fonction à la clôture de la gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du C.G.C.T.,

VU les budgets primitifs de l'Exercice 2020 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

APRES s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT QUE les opérations de recettes et dépenses paraissent régulières et justifiées,

DECIDE d'approuver les comptes de Gestion du trésorier municipal pour l'Exercice 2020 concernant le Budget Général de la Commune et le Budget annexe de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg.

Lesdits Comptes de Gestion, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves.

MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISÉES	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
11	3	14	14	0	0

Fait et délibéré en séance le 31 Mars 2021.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

3. Adoption des Comptes Administratifs de l'Exercice 2020 : Budget Général de la Commune, Budget Annexe de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg

M. le Maire quitte momentanément la salle du Conseil au moment de la délibération des élus sur ce point de l'Ordre du Jour.

Il est rappelé à l'Assemblée que le Conseil Municipal arrête le Compte Administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire conformément à l'article L. 2121-31 du C.G.C.T., et dont la présentation des comptes de l'exercice s'établit à partir de tableaux présents sur les documents comptables mettant en évidence les différentes composantes du résultat :

- exécution du budget (toutes écritures confondues),
- équilibre financier par section (écritures d'ordres, réelles),
- balance générale, mandats et titres, réel et ordre,
- vue d'ensemble.

M. Alain BAILLET, Adjoint aux Finances, présente aux élus municipaux un rapport retraçant les principaux éléments financiers relatifs à la gestion communale de l'Année 2020, afin d'éclairer les élus sur les actes budgétaires de l'exercice écoulé.

L'Assemblée est ensuite invitée à procéder à l'examen des Comptes Administratifs 2020 pour le budget général de la Commune ainsi que pour le budget annexe de la Chaufferie Collective au Bois du Rebberg.

M. l'adjoint prend ensuite la présidence de la séance et effectue une présentation synthétique des principales données financières avant de demander aux élus de se prononcer sur l'adoption des comptes.

Conformément à la prescription particulière contenue dans l'Article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après examen des comptes, M. le Maire se retire de la Salle du Conseil Municipal avant qu'il ne soit procédé au vote.

A. ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Après en avoir délibéré, et hors la présence du Maire, le Conseil Municipal les Comptes Administratifs soldant l'Exercice 2020, tels que détaillés ci-dessous, et dont les montants définitifs, concordants avec ceux des Comptes de Gestion du même exercice, sont arrêtés comme suit :

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE DE LA PETITE PIERRE Compte Administratif de l'Exercice 2020

	DÉPENSES RÉALISÉES en €	RECETTES RÉALISÉES en €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	638 132.18 €	723 176.44 €
<i>Excédent de Fonctionnement de l'Exercice</i>		85 044.26 €
<i>Excédent de Fonctionnement reporté</i>		65 640.20 €
Excédent de clôture 2020		150 684.46 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	152 523.59 €	180 699.01 €
<i>Excédent d'Investissement de l'Exercice</i>		28 175.42 €
<i>Déficit d'Investissement reporté</i>	- 145 294.17 €	
Déficit de clôture 2020	- 117 118.75 €	
RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE		33 565.71 €

BUDGET ANNEXE "CHAUFFERIE COLLECTIVE AU BOIS DU REBERG" Compte Administratif de l'Exercice 2020

	DÉPENSES RÉALISÉES en €	RECETTES RÉALISÉES en €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	80 879.18 €	106 725.37 €
<i>Excédent de Fonctionnement de l'Exercice</i>		25 846.19 €
<i>Excédent de Fonctionnement reporté</i>		71 228.28 €
Excédent de clôture 2020		97 074.47 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	34 483.65 €	34 483.66 €
<i>Excédent d'Investissement de l'Exercice</i>		0.01 €
<i>Déficit d'Investissement reporté</i>	- 18 891.94 €	
Déficit de clôture 2020	- 18 891.93 €	
RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE		78 182.54 €

B. RESTES A RÉALISER DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2020

Le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser est en principe déterminé à partir de la comptabilité d'engagement et correspond :

- pour les Communes de moins de 3 500 habitants aux dépenses d'investissement engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice (le rattachement des charges et des produits n'est pas obligatoire pour ces communes),
- en recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

Les élus décident de valider l'état des restes à réaliser de l'Exercice 2020 à reporter sur 2021 qui s'établit comme suit :

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter au B.P. 2021 ressort à : **4.481,- €**,
- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter au B.P. 2021 ressort à : **0,- €**.

MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISÉES	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de Votants	Membres n'ayant pas pris part au vote	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
11	3	14	1	13	0	0

Fait et délibéré en séance le 31 Mars 2021.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

4. Affectation des résultats dégagés au cours de l'Exercice 2020 : Budget Général de la Commune, Budget annexe de la Chaufferie Collective au bois du Reberg

Suite à l'adoption des Comptes Administratifs de l'Exercice 2020 de la Commune et du Budget Annexe du Service de Chauffage Collectif au Bois du Reberg, le Maire indique qu'il incombe de procéder à l'affectation des résultats dégagés au cours dudit exercice.

L'article L. 2311-5 du C.G.C.T. issu de la loi N° 99-1126 du 28 Décembre 1999 dispose que "le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif, et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant".

Le Conseil Municipal,

SUR LE RAPPORT du Maire, après avoir déterminé les résultats des Comptes Administratifs 2020 et en avoir délibéré,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 après avoir constaté les résultats figurant aux Comptes Administratifs de la Commune et du budget annexe de la Chaufferie Collective au bois du Reberg,

DÉCIDE d'effectuer la reprise des résultats ainsi que l'affectation des résultats dégagés en 2020 sur les Budgets Primitifs de l'Exercice 2021 comme suit ci-dessous :

A. BUDGET GENERAL 2020 – RESULTATS DE L'EXERCICE

- Résultat de clôture (excédent) de la section d'exploitation : **150.684,46 €**
- Solde d'exécution cumulé (déficit) de la section d'investissement : **-117.118,75 €**

A. Résultat de de la section d'exploitation	85.044,26 €
B. Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du CA)	65.640,20 €
C. Résultat à affecter (A+B hors restes à réaliser)	150.684,46 €
D. Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement	-117.118,75 €
<i>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</i>	<i>-4.481,- €</i>
<i>F. Besoin de financement (D+E)</i>	<i>-121.599,75 €</i>
AFFECTATION DU RESULTAT :	
G. Affectation en réserves (C/R1068) sur 2021	121.599,75 €
H. Report en fonctionnement (C/R002)	29.084,71 €

AFFECTATION SUR LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021 :

- **121.599,75 €** en Section d'Investissement au C/1068.
Reprise du montant de 29.084,71 € en report à nouveau excédentaire de la Section de Fonctionnement (ligne R 002) et du solde d'exécution négatif de -117.118,75 € en Section d'Investissement (ligne 001).

B. BUDGET ANNEXE 2020 (Chaufferie Collective au bois) – RESULTATS DE L'EXERCICE

- Résultat de clôture (excédent) de la section d'exploitation : **97.074,47 €**
- Résultat de clôture (déficit) de la section d'investissement : **-18.891,93 €**

AFFECTATION SUR LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021 :

- **18.891,93 €** en Section d'Investissement (C/1068).
Reprise du montant de 78.182,54 € en report à nouveau excédentaire de la section d'exploitation (C/002) et du solde négatif d'exécution de -18.891,93 € en Section d'Investissement (ligne 001).

MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISEES	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
11	3	14	14	0	0

Fait et délibéré en séance le 31 Mars 2021.
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

5. Adoption des taux des taxes directes locales pour l'année 2021

M. le Maire expose aux élus que les ressources à attendre des biens communaux et des taxes en vigueur ont été évaluées lors de l'élaboration du Budget Primitif de l'Exercice 2021, selon une estimation prévisionnelle des travaux et des charges courantes de la Commune.

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État.

En contrepartie, le taux Taxe Foncière sur les Propriétés bâties 2020 du département (13,17%) est transférée aux Communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de la Commune est de 30,03% (taux communal 2020 de 16,86% + intégration du taux départemental 2020 de 13,17%).

Suite à ces informations, il est proposé de prendre acte du nouveau taux de référence concernant la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, soit : 30,03%.

Le Conseil Municipal, sur le rapport du Maire, après délibération,

VU le Code Général des Impôts,

CONSIDÉRANT le programme d'équipement envisagé pour 2021 mais également la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale,

DÉCIDE :

Article 1er

Les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'Exercice 2021 sont adoptés comme suit (hors allocations compensatrices, mécanismes de compensation du produit de TH) :

Nature de la taxe	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES DE L'ANNEE 2021 (en €)	TAUX 2021 VOTES en %	PRODUIT FISCAL ATTENDU EN 2021	P.M. Bases effectives en 2020	P.M. Taux votés en 2020
Taxe Foncière (bâti)	885 300.00 €	30.03	265 856 €	871 051.00 €	16.86
Taxe Foncière (non bâti)	39 200.00 €	108.88	42 681 €	42 582.00 €	108.88
CFE					
PRODUIT FISCAL ATTENDU - Année 2021			308 537 €		

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, et faisant l'objet annuellement d'une revalorisation fixée par la loi de finances.

Article 2

Le total des allocations compensatrices s'élève à : **7.789,- €** (dont 370,- € pour au titre du foncier bâti, 7.419,- € pour le foncier non bâti).

Le produit de versement de la Taxe d'Habitation est de **25.397,- €**

Le dispositif de fonds de Garantie Individuelle de Ressources (GIR) destiné à compenser les pertes de ressources constatées après réforme et prise en compte de la DC RTP est reconduit, avec une dotation pour la Commune de **8.088,- €**.

Le produit global attendu pour l'Année 2021 s'élève donc à **349.811,- €**.

Article 3

Le Maire est chargé de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale et aux services préfectoraux.

MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISEES	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
11	3	14	11	0	3

Fait et délibéré en séance le 31 Mars 2021.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

6. Adoption des Budgets Primitifs de l'Exercice 2021 : Budget Général de la Commune, Budget Annexe de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg

Suite aux travaux préparatoires internes en vue de l'élaboration des Budgets Primitifs 2021 de la Commune et du budget annexe de la "Chaufferie Collective au bois du Rebberg", le Maire présente aux Conseillers Municipaux les propositions budgétaires ainsi que les orientations fixées en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2021.

Les élus prennent également connaissance d'un document précisant la nature et l'affectation des crédits budgétaires figurant dans les différents Budgets Primitifs ainsi que les décisions s'y rapportant.

Après une présentation des principales données chiffrées par M. BAILLET pour la partie relative au budget général et par M. HECKEL pour le service de chauffage collectif au bois du Rebberg, les budgets sont arrêtés et votés par l'Assemblée délibérante comme suit ci-dessous, en €, équilibrés en dépenses et en recettes :

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE DE LA PETITE-PIERRE

Budget Primitif de l'Exercice 2021

BUDGET DE LA COMMUNE DE LA PETITE PIERRE	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT	<i>dont restes à réaliser Exercice précédent</i>
Dépenses prévisionnelles 2021	931 128.96 €	1 348 150.66 €	4 481.00 €
Recettes prévisionnelles 2021	931 128.96 €	1 348 150.66 €	
<i>P.M. Budget 2020 (BP+DM+RAR)</i>	783 678.00 €	396 220.07 €	

Restes à réaliser de la Section d'investissement 2020 à reprendre au B.P. 2021 (pour information)

Le montant des **dépenses d'investissement** du budget principal à reporter ressort à **4.481, - €** dont :

- o C/2117 Bois, forêts : 853,- €
- o C/2183 Matériel de bureau et informatique : 862,- €
- o C/2313 Immobilisations en cours-constructions : 2.766, - €

BUDGET ANNEXE DE LA CHAUFFERIE COLLECTIVE AU BOIS DU REBBERG

Budget Primitif de l'Exercice 2021

BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE COLLECTIVE AU BOIS DU REBBERG	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses prévisionnelles 2021	198 583.87 €	69 075.58 €
Recettes prévisionnelles 2021	198 583.87 €	69 075.58 €
<i>P.M. Budget 2020 (BP+DM+RAR)</i>	193 120.61 €	78 175.59 €

MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISEES	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
11	3	14	14	0	0

Fait et délibéré en séance le 31 Mars 2021.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

7. Suppression du poste de Technicien Territorial et création d'un poste permanent d'Adjoint Technique Territorial

Il est rappelé aux élus que par décision du 21 Janvier 2021, la Commune avait décidé la création d'un emploi permanent de technicien territorial à temps complet (35H/35H) en qualité de contractuel à compter du 1^{er} Février 2021.

Suite à une publication d'offre d'emploi et à un appel à candidatures, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU la nécessité d'une création d'un poste de catégorie C pour le service technique,

DECIDE :

- De supprimer le poste permanent de Technicien polyvalent initialement créé par délibération du 21 Janvier 2021,

- La création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps complet (35H/35H) à compter du 15 Avril 2021, dont les attributions consisteront à coordonner le service technique, (maintenance et entretien des bâtiments, véhicules, équipements et espaces), préparer et suivre les travaux de la commune,
- Que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'Adjoint Technique Territorial. S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (sur justification de diplôme ou d'expérience professionnelle). Dans ce cas, la rémunération sera calculée sur la base de l'échelon **06** de la grille indiciaire correspondant du grade d'Adjoint Technique Territorial (IB 363 – IM 337),
- D'autoriser le Maire à procéder au recrutement d'une personne par voie directe ou mutation dans cet emploi et à effectuer les formalités nécessaires (déclaration préalable de vacance d'emploi pour la création du poste, formalités d'engagement),
- Que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif de l'Exercice 2021.

MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISEES	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
11	3	14	14	0	0

Fait et délibéré en séance le 31 Mars 2021.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

8. Validation du nouveau règlement intérieur concernant le Point Lecture

En référence à l'information communiquée aux élus lors de la séance du 24 Février 2021, le Conseil Municipal prend connaissance du nouveau règlement intérieur proposé par la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin concernant le Point Lecture, et ayant pour objet de codifier les rapports entre la bibliothèque et ses usagers.

Les principales dispositions concernent :

- Les conditions générales de fonctionnement du Point Lecture (accès aux activités, aux documents, horaires d'ouverture, utilisation de l'espace multimédia)
- Les inscriptions des usagers (carte de lecteur, autorisation parentale)
- Les conditions et durées de prêt de documents ou supports (livres, audio, vidéo),
- Les règles générales concernant le comportement des usagers (respect des locaux, responsabilité parentale, intégrité des documents, acceptation des dons,...),
- Les conditions d'application du nouveau règlement intérieur.

Après avoir pris connaissance des nouvelles conditions de fonctionnement, le Conseil Municipal décide de valider le nouveau projet de règlement intérieur proposé par la B.D.B.R., et autorise M. le Maire à le signer.

MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISEES	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
11	3	14	14	0	0

Fait et délibéré en séance le 31 Mars 2021.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

9. Divers, informations et communications au Conseil Municipal

- Projet de programme de travaux en Forêt Communale pour l'Exercice 2021** (programme de travaux et convention ONF à valider prochainement au titre de l'année 2021)
- Etat récapitulatif annuel des indemnités des élus**
- Projet de mise en place d'un pylône pour le réseau de téléphonie mobile** (réseau SFR-Bouygues Telecom pour l'amélioration de la couverture réseau)
- Dégradations diverses sur mobilier urbain dans le secteur du Staedtel**
- Travail d'Intérêt Général**
- Animation « Les portes du Temps »** (animations sur la thématique des châteaux et leur histoire prévues le 28 Août 2021 à proximité du château)
- Plan Communal de Sauvergarde, DICRIM et DECI** (réactualisation des documents et finalisation en cours)

Prochains Évènements - Dates à retenir :

* * *

L'Ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autre point soulevé, M. le Maire déclare la séance close à 22H45.

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance ont ensuite signé ci-dessous :

Claude WINDSTEIN <i>Maire</i>		Frédéric BAUER <i>Conseiller Municipal</i>	<i>ABSENT EXCUSÉ</i>
Marie-Christine MILLER-AMARD <i>1^{ère} Adjointe au Maire</i>		Vincent D'AGOSTO <i>Conseiller Municipal</i>	
Alain BAILLET <i>2^{ème} Adjoint au Maire</i>		Eric WILHELMY-ARNOULD <i>Conseiller Municipal</i>	
Philippe LUSTIG <i>Conseiller Municipal</i>		Eric HECKEL <i>Conseiller Municipal</i>	
Lauriane REINBOLD <i>Conseillère Municipale</i>	<i>ABSENTE EXCUSÉE</i>	Brigitte AUBERT <i>Conseillère Municipale</i>	
Gabriel DALSTEIN <i>Conseiller Municipal</i>		Thomas HILD <i>Conseiller Municipal</i>	<i>ABSENT NON EXCUSÉ</i>
Rachel FRITZ <i>Conseillère Municipale</i>	<i>ABSENTE EXCUSÉE</i>	Emmanuel LEGRAND <i>Conseiller Municipal</i>	
Laure RINCKEL-GEYER <i>Conseillère Municipale</i>			

**LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA LE
JEUDI 29 AVRIL 2021 à 20H00 en Mairie**

*******MENTION AU REGISTRE DE LA MAIRIE DE L’AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU*******
Le Maire soussigné constate que le présent Compte-rendu des décisions du Conseil Municipal a été affiché le 31 Mars 2021.